

ONU : Des enquêteurs chargent le Burundi devant le Conseil des droits de l'homme

UN News Centre, 19 septembre 2017 Burundi : des enquêteurs de l'ONU dénoncent la brutalité des abus des forces de sécurité secondées par des Imbonerakure Les graves violations des droits de l'homme perpétrées au Burundi depuis avril 2015 se poursuivent encore aujourd'hui, a déclaré mardi le Président de la Commission d'enquête sur le Burundi, Fatsah Ouguerouz, devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève.

M. Ouguerouz a rappelé que ces abus ont consisté essentiellement en des arrestations et détentions arbitraires, des actes de torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des viols et d'autres violences sexuelles. Selon lui, la Commission d'enquête a des motifs raisonnables de croire que certaines de ces violations constituent des crimes contre l'humanité. La Commission a ainsi établi une liste non exhaustive d'auteurs présumés de ces crimes contre l'humanité, accompagnée d'informations sur certains actes qu'ils auraient commis ou commandités. En effet, les enquêteurs onusiens considèrent que l'ampleur des violations, leur localisation dans plusieurs provinces, le profil et la pluralité des victimes, ainsi que la pluralité des auteurs présumés démontrent que ces violations s'inscrivent dans le cadre d'une attaque généralisée, voire même systématique du fait de la répétition d'agissements similaires, contre une population en grande majorité civile. « La Commission considère que cette attaque a été menée en application d'une politique d'état qui n'a pas revêtu un caractère officiel mais qui peut être déduite du contexte politique, des discours de haine tenus depuis les plus hautes instances de l'état jusqu'aux membres de base du parti CNDD-FDD et de sa ligue des jeunes, ainsi que de la mobilisation générale des corps de défense et de sécurité en vue de réprimer toute opposition ou voix discordante », a souligné M. Ouguerouz. Concernant les victimes de ces violations, les enquêteurs de l'ONU estiment qu'ils sont, à l'exception de celles relatives aux violences sexuelles, en majorité des jeunes hommes dont la plupart ont un point commun d'être des opposants au gouvernement burundais ou persécutés comme tels. Mais il ressort des enquêtes que « les victimes n'ont pas été ciblées sur la base de leur origine ethnique ». « Comme l'a par exemple expliqué un ancien Imbonerakure que nous avons interrogé : 'Que vous soyez Hutu ou Tutsi, vous pouvez être exécuté. Le critère pour choisir nos cibles n'est pas l'ethnie, mais l'opposition au pouvoir du Chef de l'état' », a souligné le Président de la Commission. Dans tous les cas, la Commission a été frappée par l'ampleur et la brutalité des violations, commises en majorité par des membres du Service national de renseignement, de la police et de l'armée. Dans de nombreux cas, ces forces de défense et de sécurité ont été secondées par des Imbonerakure, parfois armés et portant des uniformes de la police. Par ailleurs, les enquêteurs onusiens soulignent que les atteintes aux droits de l'homme ont également été commises par des groupes armés d'opposition. « Mais elles se sont avérées difficiles à documenter, malgré tous les efforts que nous avons déployés à cette fin, en particulier des nombreuses initiatives auprès de plusieurs contacts », a dit le Président de la Commission. « Ceci tient essentiellement au fait que de nombreux témoins de ces atteintes se trouvent au Burundi et que le gouvernement n'a voulu communiquer aucune information sur ces atteintes à la Commission, malgré plusieurs demandes de celle-ci », a-t-il ajouté. En effet, le gouvernement burundais a refusé l'accès de la Commission à son territoire, a-t-il relevé. En réponse à ces accusations, la délégation burundaise souligne que ce rapport des enquêteurs de l'ONU n'apporte aucune valeur ajoutée au regard des précédents rapports réguliers et logiquement contestés. Bujumbura indique avoir entamé un processus de paix et de réconciliation, notamment en créant la Commission Vérité et Réconciliation, qui est opérationnelle.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});